Bureau du 14 janvier 2002

Décision n° B-2002-0374

commune (s): Lyon 7°

objet : Autorisation donnée à la Serl de déposer un permis de construire sur un terrain communautaire situé à l'angle de l'avenue Fleming et de l'allée Pierre de Coubertin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau.

Vu le projet de décision du 4 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Serl a pour mission la réhabilitation de la pépinière Novacité à Gerland. Dans ce cadre, des relogements d'entreprises seront nécessaires dans un environnement proche, durant les différentes phases des travaux.

Ces relogements se feront dans des bâtiments modulaires installés par la Serl, pour une durée de trois ans, sur la parcelle cadastrée CK 50 située à l'angle de l'avenue Fleming et de l'allée Pierre de Coubertin à Lyon 7° et appartenant à la Communauté urbaine.

En attendant la formalisation de la mise à disposition de cette parcelle à la Serl, et pour ne pas retarder l'opération, il y a lieu d'autoriser la Serl à déposer un permis de construire pour des bâtiments modulaires sur ladite parcelle ;

Vu ledit dossier;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001 ;

DECIDE

Autorise la Serl à :

- a) déposer un permis de construire sur la parcelle située à l'angle de l'avenue Fleming et de l'allée Pierre de Coubertin à Lyon 7°,
 - b) commencer les sondages et travaux sous réserve de l'obtention du permis de construire.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,